



Recouvrement d'une creance sans devis

Par **Sev**, le **17/10/2008** à **00:18**

Merci pour votre première réponse.

J'ai informé la personne, pour tenter une issue amiable, de l'arrivée d'une première facture quand bien même le chantier ne serait pas achevé (compte tenu de l'absence de matériaux que le client ne fournit pas). Celui-ci a réitéré sa volonté de ne pas payer et a menacé de décoller le carrelage pour prétendre un sinistre en faisant jouer la décennale.

En matière d'assurance pro, il s'avère que ma franchise par sinistre est de 1 000 euros environ soit presque le montant qu'il me doit. Je pense qu'il a l'habitude de ce genre de pratique car il doit de l'argent à plusieurs personnes.

Comment pourrait-il prétendre à un sinistre ? avec quelle type de preuve ?

J'aimerais sortir de cette impasse. Cordialement et merci encore.

Par **superve**, le **19/10/2008** à **17:49**

Merci de prendre en compte la remarque de Tisuisse et de reposer votre question à la suite du sujet initialement lancé.

[ici](#)